



2022 / 115

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GUILLARD Paul - KALIAKOUZAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : Mme GROS Claudine à M. DUNAND François  
Mme JAY Hélène à Mme MARTINET-BON Françoise  
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

**Date de Convocation** :  
24 novembre 2022

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 20  
Votants : 23

**EXCUSE** : Bernard GSELL

Monsieur Thierry BRUNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Soutien financier aux sportifs de haut niveau dans le cadre de la préparation olympique 2026

Le Président informe l'assemblée que deux athlètes, actuellement moniteurs de ski à Valmorel, sélectionnés en équipe de France de ski alpinisme, sollicitent des partenaires pour les aider à financer leur préparation en vue de se qualifier et de participer aux Jeux Olympiques de Milan et Cortina d'Ampezzo en 2026. Il s'agit de Monsieur Florian SAUTEL et de Madame Candice BONNEL.

Il précise que le bureau communautaire, dans sa séance du 8 septembre 2022, a validé le principe d'un soutien financier. A ce titre, un groupe de travail a été monté pour élaborer les conditions de ce type de partenariat.

Préalablement à un éventuel soutien, les critères suivants ont été retenus :

- Inscription sur une des listes ministérielles officielles de haut niveau (Elite, Senior, Relève ou Espoir)
- Être sociétaire d'un club du territoire des vallées d'Aigueblanche
- Être domicilié sur le territoire des Vallées d'Aigueblanche
- Pratiquer sa discipline à titre amateur

Parmi les contreparties retenues, il y a notamment les obligations suivantes :

- Utilisation de la marque « Vallées d'Aigueblanche »
- Information de la CCVA des résultats de l'athlète, de son parcours et des évènements/courses auxquels il a participé dans le cadre de son projet sportif et autorisation à utiliser ces éléments
- Participation aux évènements portés ou soutenus par la CCVA

Le montant de la participation financière proposé est de 2 500 € / année de préparation jusqu'aux JO de 2026 lorsque toutes les conditions de la convention sont remplies.

Vu l'avis du bureau du 8 septembre 2022,

Vu le projet de convention de partenariat en faveur des sportifs de haut niveau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le partenariat et le soutien financier tels que présentés ci-dessus.

**APPROUVE** la convention présentée.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'effet des présentes.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
22			Alain ROUX-MOLLARD

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET